

Questions orales

de libre-échange, l'annuaire des pages jaunes bénéficie d'une protection de base de 24,3 p. 100, qui va disparaître graduellement sur une période de cinq ans. Toutefois, aucune barrière tarifaire n'empêche des entreprises canadiennes de faire des affaires aux États-Unis ni de concurrencer des entreprises américaines.

Si le député veut bien être attentif, cette réponse risque de lui apprendre quelque chose, comme toutes mes réponses d'ailleurs. La compagnie de téléphone du Manitoba est une société provinciale. En tant que telle, elle n'est pas tenue par l'Accord de libre-échange de faire des appels d'offre aux soumissionnaires américains. Elle doit manifestement estimer qu'une économie de 2 millions de dollars est très alléchante pour sa clientèle. Elle a des comptes à rendre à des commissions de services publics et à d'autres organismes du genre. Elle a probablement estimé que sa clientèle méritait qu'elle accepte une soumission inférieure, même si elle n'était pas obligée de le faire. Elle n'est pas liée par l'Accord de libre-échange.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR DE L'IMPRIMERIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Si le ministre connaissait le moindre l'Accord de libre-échange, il saurait que ce n'est là que la pointe de l'iceberg et que nos entreprises publiques ou privées d'un océan à l'autre, perdront des contrats d'imprimerie à cause de la puissance des grandes sociétés américaines.

Pourquoi le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a-t-il déclaré dans son profil de l'industrie que l'Accord de libre-échange sera très préjudiciable au secteur de l'imprimerie, où des milliers d'emplois disparaîtront. Pourquoi a-t-il négligé de prendre des mesures pour aider cette industrie?

Est-ce simplement parce que le ministre et le gouvernement craignent d'offenser les Américains en offrant, en dépit de l'Accord de libre-échange, une aide directe à l'industrie canadienne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis surpris qu'un député si expérimenté n'ait pas mieux compris ma réponse à sa première question. Autrement il se serait rendu compte de son erreur et il n'aurait pas eu besoin de poser une question supplémentaire.

Le fait est que les sociétés publiques provinciales ne sont pas assujetties à l'Accord de libre-échange.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il y a des droits de douane, John, et ils vont diminuer.

M. Crosbie: Elles peuvent soit accepter l'offre la plus basse des soumissionnaires américains, soit la rejeter. Ainsi, nos imprimeurs et les Canadiens ont la chance de brasser des affaires aux États-Unis.

Ne soyez pas étroitement protectionnistes. Visez haut. N'ayez pas peur de la concurrence. Nous avons la chance

d'accéder au vaste marché américain, qui est dix fois plus grand que le nôtre.

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS CHEZ DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Étant donné que cette semaine, la société Boeing de Seattle a décidé de supprimer 700 emplois à l'usine de Havilland située dans ma circonscription et qu'elle ne permettra pas à la société de Havilland d'aller de l'avant avec sa nouvelle série 400 de Dash-8, soit une version allongée du Dash-8 à la fine pointe de la technologie aérospatiale mondiale. . .

M. Valcourt: Pourquoi pas?

M. Kaplan: Eh bien, c'est ce que je voudrais savoir.

Le gouvernement va-t-il reconnaître qu'il a commis une erreur dans le contrat vague qu'il a signé avec Boeing et exhorter la compagnie à tenter de sauver la version 400 et les 700 emplois en question?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, lorsque la société Boeing a acheté l'usine de Havilland au gouvernement, le député a prévu que cela allait entraîner des suppressions d'emplois et le reste.

M. Lapierre: C'est ce qui se passe.

M. Allmand: Cela commence.

M. Andre: En fait, même après cette suppression de 700 emplois, l'usine emploiera quand même 1500 employés de plus qu'au moment où elle a été vendue.

J'invite plutôt mon collègue à s'excuser des prévisions inexactes qu'il a faites au départ et à féliciter le gouvernement pour la sage décision qu'il a prise.

LE CONTRAT COUCHE AVEC BOEING—L'ANNULATION PRÉSUMÉE DE LA SÉRIE 400

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les bonnes paroles du gouvernement seront d'un grand réconfort aux 700 personnes qui vont perdre leur emploi.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous préciser la clause du contrat qu'il a été si fier de négocier avec Boeing qui va permettre de protéger la série 400 du Dash-8?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour répondre à l'introduction du député, les 1 500 personnes qui travaillent à l'heure actuelle à la suite de l'achat de la société de Havilland par Boeing, apprécient sûrement les décisions prises par le gouvernement. Le député devrait